

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-330 du 30 décembre 1977

portant nomination du Camarade ADISSODA  
Cyrille en qualité de Secrétaire Général  
Adjoint du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;

VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la  
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°245/PR du 17 Août 1968, portant organisation du Secrétariat Général du  
Gouvernement et le décret n°331/PR du 25 octobre 1968 qui l'a modifié ;

SUR proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du  
Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 décembre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Le Camarade ADISSODA Cyrille est nommé Secrétaire Général Adjoint du  
Gouvernement.

ARTICLE 2.— Le présent décret qui abroge le décret n° 75-87 du 14 avril 1975 et qui  
aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et  
communiqué partout où besoin sera.—

Fait à COTONOU, le 30 décembre 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Mathieu KEREKOU

  
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14 DPE-DGAJL 4  
INSAE 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 DB-DCF-Solde 3 Trésor-DI 8  
Intéressé 1 JORPB 1.—